

**S.I.C.T.O.M  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT  
DES ORDURES MENAGERES DE  
LA ZONE DE LONS-LE-SAUNIER**

**COMITE SYNDICAL**

**Extrait du Registre des Délibérations**

-----  
-----  
**Séance du TRENTE NOVEMBRE  
DEUX MILLE SEIZE**

**OBJET :**

**TARIFS D'ACCES A L'ENSEMBLE DES  
DECHETTERIES – ANNEE 2017**

Nombre de Membres adhérents : 216  
Nombre de présents en début de séance : 109  
Nombre de Membres votants : 112  
(dont trois pouvoirs)

Convoqué le : 14/11/2016

Affiché le : 14/12/2016

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les Délégués des Communes de :**

Alieze ; Andelot-Morval ; Arthenas ; Augea ; Blois sur Seille ; Bonnaud ; Bornay ; Brery ; Briod ; Cernon ; Cesancey ; Chapelle-Voland ; Château-Chalon ; Chatonnay ; Chaumergy ; Chemenot ; Chevreaux ; Chisseria ; Colonne ; Commenailles ; Condes ; Conliège ; Cosges ; Courbouzon ; Courlaoux ; Cousance\*(2) ; Crançot ; Cressia ; Cuisia ; Desnes ; Domblans ; Essia ; Fétigny ; Fontainebrux ; Frébuans ; Genod ; Geruge ; Graye et Charnay ; L'Aubépin ; L'Etoile ; La Balme d'Epy ; La Boissière ; La Chassagne ; La Chaux en Bresse ; Ladoye sur Seille ; Lains ; Le Louverot ; Le Pin ; Le Vernois ; Le Villey ; Legna ; Les Deux Fays ; Loisia ; Lombard ; Lons-le-Saunier (3) ; Louvenne ; Macornay\*(2) ; Marnezia ; Maynal ; Ménétru le vignoble ; Mérona ; Messia sur Sorne ; Mirebel ; Moiron ; Monay ; Montagna le Reconduit ; Montagna le Templier ; Montaigu ; Montigny sur l'Ain ; Montmorot\*(1) ; Moutone ; Nance ; Nantey ; Nevy sur Seille ; Nogna ; Orbagna ; Orgelet\* (1) ; Perrigny\*(1) ; Présily ; Quintigny ; Reithouse ; Revigny ; Rotalier ; Rothonay ; Ruffey sur Seille ; Saint-Amour\*(1) ; Saint Didier ; Saint Julien ; Saint Laurent la Roche ; Saint Maur ; Savigna ; Sellières ; Sergenaux ; Sergenon ; Toulouse le Château ; Verges ; Veria ; Vernantois ; Vescles ; Villeneuve les Charnod ; Villevieux ; Vincelles ; Vincent ; Voiteur ; Vosbles.

**Etaient excusés :**

Arinthod (Mme Geneviève HUGON) ; Augisey (M. Laurent PERRARD) ; Baume les Messieurs ; Beaufort (Mme Catherine BRACHET) ; Broissia (Mme Patricia NICOD) ; Charnod (M. Eric REBREYEND : pouvoir transmis à M. Alain DALOZ, élu de la commune de Genod) ; Digna ; Froideville (M. Alain PERNOT) ; La Tour du Meix ; Montain ( Mme Armelle BIDAULT : pouvoir transmis à M. Claude BORCARD élu de la commune de Lons-le-Saunier) ; Orgelet (M. Yves LANIS) ; Passenans (Mme isabelle CUVILLIER) ; Perrigny (Mme Marie Claude HUGON) ; Picarreau ; Plaisia (M. jean Baptiste PELLIGRINI) ; Relans (Mme Nathalie GAGNEUX) ; Saint Jean d'Étreux (M. Bernard TISSOT : pouvoir transmis à Mme Valérie BRENOT, élue de la commune de Saint Amour) ; Trenal ; Villeneuve sous Pymont (M. Alexandre GOT) ; Vincent (Mme Véronique BRETON).

\* 2 délégués : (1 délégué supplémentaire, pour les communes dont la population est comprise entre 1000 et 5000 habitants).

## RAPPORTEUR: Eric TOURNEUR

Le SICTOM de la Zone de Lons-Le-Saunier dispose de 11 déchetteries : Lons Nord, Lons Sud, Bletterans, Domblans, Chaumergy, Sellières, Beaufort, Saint-Amour, Orgelet, Arinthod, Saint-Julien.

Les déchetteries sont des lieux organisés, clos, gardiennés, ouverts à des périodes régulières où les particuliers, les Communes et les Etablissements peuvent venir déposer leurs encombrants, le bois, les déchets d'espaces verts, le verre, les cartons, le papier, les ferrailles, les gravats et les D3E (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) sous réserve qu'ils soient triés.

### Les tarifs proposés pour l'année 2017 sont les suivants :

Les « apports » sont les volumes apportés par jour, en m<sup>3</sup>.

#### 1°) PARTICULIERS :

Les apports sont gratuits jusqu'à 1m<sup>3</sup> et limités à 3m<sup>3</sup>. Pour tout apport supérieur ou égal à 1m<sup>3</sup>, les tarifs sont les suivants :

	TARIFS 2016	TARIFS 2017
- <u>Tout-Venant</u> :	28,30 € par m <sup>3</sup>	29,00 € par m <sup>3</sup>
- <u>Bois</u> :	20,20 € par m <sup>3</sup>	20,80 € par m <sup>3</sup>
- <u>Déchets espaces verts</u> :	20,20 € par m <sup>3</sup>	20,80 € par m <sup>3</sup>
- <u>Cartons</u> :	8,90 € par m <sup>3</sup>	9,20 € par m <sup>3</sup>
- <u>Papiers</u> :	8,90 € par m <sup>3</sup>	9,20 € par m <sup>3</sup>
- <u>Ferrailles</u> :	6,90 € par m <sup>3</sup>	7,00 € par m <sup>3</sup>

Les gravats et les D3E (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) au-delà d'un mètre cube ne sont pas acceptés.

#### 2°) PROFESSIONNELS : ENTREPRISES - COMMERCANTS - ARTISANS - ETABLISSEMENTS PUBLICS ET PARA-PUBLICS - COMMUNES :

Les apports sont gratuits jusqu'à 1 m<sup>3</sup> et limités à 3m<sup>3</sup>. Pour tout apport supérieur ou égal à 1 m<sup>3</sup>, les tarifs sont les suivants :

Les gravats et les D3E ne sont pas acceptés.

TARIFS 2016

TARIFS 2017

- <u>Tout-Venant</u> :	28,30 € par m <sup>3</sup>	29,00 € par m <sup>3</sup>
- <u>Bois</u> :	20,20 € par m <sup>3</sup>	20,80 € par m <sup>3</sup>
- <u>Déchets espaces verts</u> :	20,20 € par m <sup>3</sup>	20,80 € par m <sup>3</sup>
- <u>Cartons</u> :	8,90 € par m <sup>3</sup>	9,20 € par m <sup>3</sup>
- <u>Papiers</u> :	8,90 € par m <sup>3</sup>	9,20 € par m <sup>3</sup>
- <u>Ferrailles</u> :	6,90 € par m <sup>3</sup>	7,00 € par m <sup>3</sup>
- <u>Huiles végétales</u> :	0,50 €/litre	0,50 €/litre

De plus, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, l'accès des professionnels en déchetterie se fait à l'aide d'une carte d'identification. Chaque professionnel, commerçant, artisan, entreprise, établissement public ou para-public, commune, s'est vu gratuitement octroyer une ou plusieurs cartes en fonction de la taille de son entreprise. En cas de vol ou de perte, la carte est remplacée au frais du professionnel. Son prix est fixé à **10 euros**.

Le Bureau Syndical réuni le 17 octobre 2016 a émis un avis favorable

**Le Comité Syndical, après avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Fixe** les tarifs d'accès des usagers aux déchetteries de Lons Nord, Lons Sud, Bletterans, Domblans, Chaumergy, Sellières, Beaufort, Saint-Amour, Orgelet, Arinthod, Saint-Julien., tels qu'ils figurent ci-dessus,
- **Autorise** la facturation aux différents usagers concernés,
- **Dit** que les recettes seront inscrites au Budget Primitif 2017 au Chapitre 70 – Service 4 et 7 – Articles 70884, 70885, 70886, 70888 et Chapitre 75 – Service 5 – Articles 7585, 7586, 75861, 7587.

**DIFFUSION**

Le  
Registre  
Trésorerie Principale  
Dossier

Comité Syndical  
de déchetteries

Le Vice-Président,  
par délégation

A. MOUILLOT

Pour extrait conforme  
au registre des Délibérations

Le Président,

Henri GUICHARD

Télétransmis au représentant de l'Etat le : 12/12/16  
Accusé de réception le : 12/12/16

